

Qu'est ce que le Conseil de l'Europe ?

Introduction

Cette série de documents d'information porte sur les propositions faites au Conseil de l'Europe par le QCEA quant à la reconnaissance du droit à l'objection de conscience à l'impôt militaire et les place dans le contexte du Conseil de l'Europe et de ses travaux préalables sur l'objection de conscience au service militaire.

Cette série de documents d'information répondra aux questions suivantes :

1. Qu'est-ce que le Conseil de l'Europe ?
2. Dans quel contexte les discussions sur le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion et sur l'objection de conscience ont-elles lieu ?
3. Quelle résolution propose le QCEA concernant l'Impôt pour la Paix ?
4. L'Impôt pour la Paix – Questions fréquemment posées (FAQ)

Quel est l'objectif du Conseil de l'Europe ?

Le Conseil de l'Europe a été fondé en 1949 avec pour objectif de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de défendre les droits de l'homme, la démocratie parlementaire et l'Etat de droit. Dans ce but, il a élaboré des accords sur tout le continent pour normaliser les pratiques sociales et juridiques des Etats membres. Ces accords, dont le nombre s'élève aujourd'hui à 196, portent souvent le nom de traités ou de conventions. Ceux-ci sont juridiquement contraignants pour toutes les parties signataires.

Le Conseil de l'Europe joue également le rôle de gardien des droits de l'homme pour les démocraties post-communistes, en les aidant à combiner des changements au niveau de leurs politiques, législations et constitution avec des changements économiques.

Comment est-il organisé ?

Son siège est situé à Strasbourg, au nord-est de la France. C'est à Strasbourg que se tiennent les réunions des organes les plus importants, les deux principaux étant le Conseil des Ministres et l'Assemblée parlementaire.

Le Conseil des Ministres est composé des ministres des Affaires étrangères de tous les Etats membres ou de leurs représentants. Il s'agit de l'organe de décision.

L'Assemblée parlementaire compte 626 membres. La plupart d'entre eux sont des représentants des parlements nationaux des Etats membres, mais on invite également certaines délégations spéciales des Etats candidats qui sont en cours de procédure d'adhésion au Conseil de l'Europe.

Un autre organe important est le Secrétariat du Conseil de l'Europe, composé de quelque 1800 fonctionnaires et divisé en sous-groupes qui fournissent un soutien dans les différents domaines sur lesquels travaille le Conseil de l'Europe.

Qui sont les membres ?

Comme le nom l'implique, tous les Etats membres sont des pays européens. Les 46 membres actuels se situent en Europe occidentale, centrale et orientale. Un état peut être invité à devenir membre du Conseil de l'Europe s'il est jugé apte et désireux de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et à collaborer à la réalisation de l'objectif du Conseil de l'Europe.

Albanie (13.07.1995)	Italie (5.5.1949)
Allemagne (13.7.1950)	Lettonie (10.2.1995)
Andorre (10.10.1994)	Liechtenstein (23.11.1978)
Arménie (25.01.2001)	Lituanie (14.5.1993)
Autriche (16.04.1956)	Luxembourg (5.5.1949)
Azerbaïdjan (25.01.2001)	Malte (29.4.1965)
Belgique (5.5.1949)	Moldavie (13.7.1995)
Bosnie Herzégovine (24.04.2002)	Monaco (05.10.2004)
Bulgarie (7.5.1992)	Norvège (5.5.1949)
Chypre (24.5.1961)	Pays-Bas (5.5.1949)
Croatie (6.11.1996)	Pologne (29.11.1991)
Danemark (5.5.1949)	Portugal (22.9.1976)
Espagne (24.11.1977)	République tchèque (30.6.1993)
Estonie (14.5.1993)	République slovaque (30.6.1993)
Ex république yougoslave de Macédoine (9.11.1995)	Roumanie (7.10.1993)
Fédération de Russie (28.2.1996)	Royaume-Uni (5.5.1949)
Finlande (5.5.1989)	Saint-Marin (16.11.1988)
France (5.5.1949)	Serbie et Monténégro (03.04.2003)
Géorgie (27.4.1999)	Slovénie (14.5.1993)
Grèce (9.8.1949)	Suède (5.5.1949)
Hongrie (6.11.1990)	Suisse (6.5.1963)
Irlande (5.5.1949)	Turquie (13.4.1950)
Islande (9.3.1950)	Ukraine (9.11.1995)

Conseil de l'Europe- carte



La Convention européenne et la Cour des Droits de l'Homme

L'une des réalisations les plus importantes et les plus connues du Conseil de l'Europe est l'adoption d'une convention appelée la Convention européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (souvent désignée par Convention européenne des Droits de l'Homme ou CEDH). Les Etats membres signent et ratifient la Convention qui les contraint alors à respecter les droits et les obligations contenus dans la Convention. On les appelle souvent les Etats contractants.

Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ont adhéré à la Convention européenne des Droits de l'Homme. La Convention est d'abord signée par le ministre des Affaires étrangères de chaque Etat membre. Après la signature, le Ministre des Affaires étrangères doit obtenir l'approbation de la signature par son parlement national. On appelle cela la ratification, et c'est une étape très importante. Une fois qu'un Etat membre a ratifié la Convention, il est juridiquement contraint de respecter les droits de la Convention. Un Etat membre peut procéder de deux manières différentes :

- Par transformation
L'Etat membre révisé sa législation nationale et y apporte les modifications nécessaires pour que le contenu de sa législation nationale prévoit les mêmes droits et obligations que la Convention.
- Par incorporation
L'Etat membre crée une nouvelle loi qui dit que l'Etat membre est juridiquement contraint de respecter les droits et obligations prévus par la Convention. Ce qui signifie en fait que la Convention est introduite dans la législation nationale.

Ce qui différencie cette Convention des autres Conventions et Déclarations sur les droits de l'Homme, c'est qu'elle met en place un mécanisme pour la mise en application des obligations contractées par les signataires de la Convention. La Cour européenne des Droits de l'Homme a été créée pour effectuer cette tâche. Cette Cour est située à Strasbourg. Elle est composée d'un nombre de juges équivalent au nombre d'Etats membres qui ont ratifié la Convention, actuellement 46. Les juges sont des ressortissants des Etats contractants, mais une fois qu'ils ont été choisis pour être juges, ils siègent à titre individuel.

En vertu de la Convention, un ressortissant de n'importe quel Etat membre a le droit de poursuivre un Etat devant une cour nationale s'il croit que cet Etat ne respecte pas la Convention. Si cette personne n'a pas trouvé de solution juridique après avoir épuisé tous les moyens juridiques devant les cours nationales, il peut introduire une action contre l'Etat devant la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Le fait que la Convention ne prévoit pas seulement des droits pour l'individu, mais possède également un Cour pour garantir ces droits, est une particularité du Conseil de l'Europe.

Quels sont les rapports du Conseil de l'Europe avec les autres institutions européennes et internationales ?

Comme son nom l'indique, le Conseil de l'Europe couvre la surface géographique de l'Europe, malgré que tous les pays européens n'en soient pas membres. Il est complètement indépendant des autres organisations européennes et internationales, comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union européenne. Même si toutes ces organisations travaillent dans des domaines différents, il existe certains secteurs dans lesquels ils empiètent et où chacune d'elles empiètent avec le Conseil de l'Europe.

L'UE a étendu son domaine de juridiction et d'influence de la manière la plus significative. Union économique à l'origine, elle s'occupe maintenant d'une série de domaines, y compris les droits de l'homme. L'UE et le Conseil de l'Europe se reconnaissent mutuellement comme des acteurs importants. Malgré que tous les Etats membres de l'UE soient des membres du Conseil de l'Europe, tous les membres du Conseil de l'Europe ne sont pas membres de l'UE. L'UE a été créée avec pour mission générale de créer un marché de libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Ses Etats membres ont mis sur pied des institutions communes auxquelles ils délèguent une partie de leur souveraineté pour que des

décisions sur certaines matières spécifiques d'intérêt collectif puissent être prises de manière démocratique au niveau européen.

L'UE et le Conseil de l'Europe travaillent principalement à des niveaux différents et dans des domaines politiques distincts, mais l'UE, tout comme le Conseil de l'Europe, placent les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit dans leurs valeurs fondamentales. En ce qui concerne les droits de l'homme, l'Union fait clairement référence à la Convention des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et l'approuve. Le Traité constitutionnel de l'UE qui a été accepté par les Etats membres et qui doit être ratifié au cours de la période 2005/2006 engage expressément l'UE à adhérer à la Convention européenne des Droits de l'Homme de plein droit et en outre, à l'adhésion de ses Etats membres.

D'autres organisations mondiales et régionales, comme les Nations Unies ou l'Organisation des Etats Américains ont élaboré leurs propres instruments et législation en matière des droits de l'homme. La position du Conseil de l'Europe ne lui permet pas d'avoir de l'influence sur ces organisations, mais son travail dans le domaine des droits de l'homme jouit d'une grande considération partout dans le monde et sert de référence.